



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché			
Décembre 2021			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 02	Lamotte le canal A partir de 4kms	Parking: 9h salle des fêtes	D. Arrachepied
Jeudi 09	Nouan le Fuzelier P.P. 9 G.P. 12kms	Parking: Etang des Levrys (route des Levrys)	J. Degeneve
Jeudi 16	Lamotte Parc Equestre P.U. 8kms	Parking: Parc Equestre à 9h Repas resto Parc Equestre 12h30	D. Arrachepied
Jeudi 23	Yvoy le Marron P.P 8 M.P.10 G.P.12kms	Parking: Place de l'Eglise	D. Le Petit
Jeudi 30	Vouzon Stade P.P. 8 G.P. 10 kms	Parking: Stade	C. Clemençon
Janvier 2022			
Jeudi 06	La Marolle en Sologne P.P. 9 G.P. 12kms	Parking: Place de l'Eglise	D. Le Petit Y. Piccoup
Jeudi 13	Vannes sur Cosson P.U. 11kms	Parking: Aire covoiturage à Vannes	B. Richard
Mardi 18	Réunion 11h groupe de travail chez Yves		
Jeudi 20	Menestreau en Vilette P.U. 10kms	Parking: Salle des fêtes A droite en arrivant	Y. Piccoup
Vendredi 21	Galette des Rois salle des fêtes 15h. Inscription obligatoire avant le 08 janvier		
Jeudi 27	Chaon P.U. 10 kms	Parking: Etang sortie Chaon Rte de Brinon	Y. Piccoup

Le jeudi pour la randonnée: Si forte pluie, orage ou grand vent, celle-ci peut être annulée. Se renseigner au près des responsables. Merci de votre compréhension.

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps. Se renseigner auprès des responsables : D.Arrachepied tél: 02 54 88 94 70 ou 06 03 93 75 77, D. Lepetit tél : 02 54 83 70 76 ou 06 65 48 19 70, C. Clemençon tel: 02 54 88 44 60 ou 06 74 68 80 23, Y. Piccoup tel: 06 31 80 64 15

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2021-2022

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable